

Rappel des repères indispensables pour une vie harmonieuse et profitable à tous.

Dans l'appartement

=====

Cette organisation à plusieurs, fait appel à la participation individuelle et engage la responsabilité de chacun. Sur la base des repères familiaux, la vie s'organise dans un esprit d'ouverture et d'attention aux autres.

Les responsables de l'Association assurent le soutien à la bonne marche de l'ensemble à travers une attitude de proximité dans l'appartement.

La confiance réciproque est le fil conducteur dans les comportements.

Les lieux communs: afin de permettre une atmosphère agréable à tous, chacun doit les laisser propre après utilisation.

Après le repas, la vaisselle doit être lavée immédiatement, puis essuyée et rangée ceci afin de préserver un climat de respect indispensable au bon déroulement de la vie quotidienne.

L'entretien général est assuré par tous, « à tour de rôle », pendant une semaine.

La chambre : est un lieu personnel (la porte ne ferme pas à clef) et le respect s'impose : l'on ne pénètre pas dans la chambre des autres, sans leur permission.

Elle doit être maintenue en ordre et entretenue régulièrement.

La chambre étant meublée, il est interdit d'y apporter des meubles volumineux (armoire, canapé, lit...).

Les bruits : 3 sont à proscrire

-celui des appareils : radio, télévision, lecteurs de CD.... Leur audition ne doit pas traverser les murs de la chambre.

-celui des pas sur le parquet, hélas très sonore. *Si possible prévoir des chaussons dans l'appartement.*

-celui du groupe réuni. La discrétion s'impose après 22 HEURES.

Le tabac :

Il est demandé de ne pas fumer dans les parties communes de l'appartement.

L'usage du tabac est toléré dans la chambre, à condition de bien l'aérer et de vider les cendriers.

Il est interdit de fumer au lit (cette clause est stipulée sur notre police d'assurance aux risques d'incendie)

L'alcool :

En règle générale, la présence de boissons alcoolisées n'est pas souhaitable.

Occasionnellement et de façon modérée (pour un anniversaire par ex.) l'usage de l'alcool peut être admis.

La consommation de haschich, cannabis et toute autre substance analogue est strictement interdite.

La lessive :

La laverie se trouve dans la cave de l'Association. Il est demandé de ne pas faire de lessive dans l'appartement.

Les animaux :

Les services de l'hygiène nous interdisent **d'avoir des animaux** dans les appartements (même s'ils sont en cage).

Assurance :

Si vous avez un ordinateur dans votre chambre, une assurance doit-être souscrite par vos soins, notre assurance excluant le matériel informatique personnel.

Entre appartements

=====

Les rapports enrichissants entre appartements supposent **des invitations ponctuelles, organisées, respectant les normes raisonnables** pour l'ensemble de l'Association et de l'immeuble entier.

Les « va et vient » non assumés sont totalement proscrits.

EN REGLE GENERALE, APRES 22 HEURES, LE CALME DOIT ETRE RESPECTE DANS L'IMMEUBLE. Sauf cas urgent, évitez de téléphoner et veillez à être discret afin de ne pas gêner les autres.

Visites extérieures

Au rez- de-chaussée : Un salon d'accueil, permet de recevoir familles et amis, dans la journée de 9H à 21H 30.

Dans les appartements : Les visites sont possibles de façon limitée.

- 1) En prévenant la veille et en ayant obtenu l'accord des Responsables (le refus éventuel étant expliqué) ainsi que l'accord des étudiants de l'appartement.

Ces visites sont obligatoirement basées sur
la CONFIANCE et la RESPONSABILITE de l'invitant.

- 2) Dans le respect d'un cadre horaire :

<u>En semaine</u> :	du lundi au jeudi	de Midi à 21 H 30
	le vendredi	de Midi à 22 H 30

Le Week-end

le samedi	de Midi à 22 H 30
le dimanche	de Midi à 21 H 30

- 3) Chaque visite est limitée à 2 Heures en semaine et à 4 Heures le week-end.

Toutes autres visites dans les appartements, en dehors de ce cadre, sont INTERDITES. Elles seront sanctionnées immédiatement.

Cette mesure a été retenue après expérience et demeure le garant d'une autonomie réaliste et positive.

En résumé :

La réussite du projet est liée à la responsabilité de chacun et repose sur ces points de repères précis.

Un étudiant, qui en cours d'année aurait du mal à se maintenir dans cet ordre convenu, serait conduit à vivre dans un autre lieu, afin que soit préservé l'équilibre général.

Je soussigné(e)

Atteste avoir pris connaissance des règles de vie énoncées ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait en double exemplaire, le

Signature